

# LISTE DES POLITIQUES ET RÈGLEMENTS DE L'UQAT

**Voici les textes réglementaires applicables à l'ensemble du personnel de l'UQAT :**

- Politique cadre sur la santé globale
- Politique d'utilisation du courrier électronique, d'Internet, des médias sociaux et des ressources technologiques
- Politique de civilité
- Politique et procédure relatives à la reprographie des notes de cours
- Politique relative à l'acquisition de biens et de services et à l'octroi des contrats de travaux de construction
- Politique relative à l'utilisation des véhicules de l'UQAT
- Politique relative à la sécurité des membres de la communauté universitaire dans les campus, les centres et les autres lieux sous la juridiction de l'UQAT
- Politique relative au syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)
- Politique relative aux frais de voyage et de représentation
- Politique sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels
- Politique sur la santé et la sécurité
- Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis à l'égard de l'UQAT
- Règlement 8 – Règlement relatif à l'éthique, la déontologie et à l'intégrité en matière de conflits d'intérêts
- Règlement 9 – Circulation et stationnement sur les terrains du campus de l'UQAT à Rouyn-Noranda
- Règlement 13 – La lutte contre le tabagisme, visant la création d'environnements sans fumée

**En plus des textes réglementaires ci-dessus, voici plus spécifiquement les textes réglementaires applicables si vous êtes :**

## Professeure ou Professeur

- Critères d'embauche pour les professeures régulières et les professeurs réguliers
- Critères de promotion 2012-2016 (modifiés par le CA en mars 2017)
- Directives concernant l'embauche d'assistants d'enseignement
- Directives concernant la rémunération des étudiants
- Guide d'évaluation périodique des programmes
- Lignes directrices du comité d'éthique animale (CEA)
- Plan stratégique de recherche et de création 2015-2020
- Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains
- Politique d'évaluation des enseignements
- Politique d'intégrité dans la recherche et la création et les travaux d'érudition

- Politique d'octroi du titre de professeur émérite
- Politique de compensation de l'encadrement et de la supervision de mémoire, de thèse ou de travaux dirigés pour les programmes d'études de cycles supérieurs
- Politique de gestion des groupes-cours de 1<sup>er</sup> cycle
- Politique de la recherche et de la création
- Politique de reconnaissance des unités d'éducation continue
- Politique de transfert de fonds entre un établissement principal et un établissement secondaire non admissible dans le cas des IRSC et du CRSH
- Politique des frais indirects de recherche
- Politique et priorités globales relatives au régime de perfectionnement et au congé sabbatique de l'UQAT
- Politique et règles en matière de propriété intellectuelle
- Politique générale et répartition des postes de professeurs réguliers
- Politique institutionnelle d'évaluation périodique des programmes
- Politique institutionnelle pour l'habilitation à la direction et à la codirection des études de cycles supérieurs
- Politique institutionnelle sur la maîtrise du français
- Politique linguistique
- Politique sur l'utilisation du fonds personnel du chercheur (FPC)
- Procédure d'élection des directeurs de département
- Procédure d'élection des directeurs de module
- Procédure de consultation en vue de la nomination du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création
- Procédure de formation des comités de programmes d'études de cycles supérieurs et de nomination des responsables de programmes de cycles supérieurs
- Procédure de médiatisation des cours de l'UQAT
- Procédure relative à la définition et au rôle du délégué de cours
- Procédure relative à la formation des conseils de modules
- Procédure relative à la validation des acquis au moyen d'un examen de reconnaissance des acquis
- Procédure relative aux plans de cours
- Procédure visant la certification des travaux de recherche comportant des risques biologiques
- Procédure visant la certification des travaux de recherche comportant des risques biologiques
- Principes et directives sur les soins à prodiguer aux animaux de laboratoire
- Rapport d'autoévaluation des programmes
- Règlement 3 – Les études de 1<sup>er</sup> cycle
- Règlement 7 – Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche

- Règlement 10 – Les études de cycles supérieurs
- Règlement 12 – Le plagiat et la fraude
- Règles relatives au Règlement 10 – Les études de cycles supérieurs

### **Chargée ou chargé de cours**

- Plan stratégique de recherche et de création 2015-2020
- Politique d'évaluation des enseignements
- Politique de gestion des groupes-cours de 1<sup>er</sup> cycle
- Politique de reconnaissance des unités d'éducation continue
- Politique et règles en matière de propriété intellectuelle
- Politique institutionnelle sur la maîtrise du français
- Politique linguistique
- Procédure de médiatisation des cours de l'UQAT
- Procédure relative à la définition et au rôle du délégué de cours
- Procédure relative à la validation des acquis au moyen d'un examen de reconnaissance des acquis
- Procédure relative aux plans de cours
- Règlement 3 – Les études de 1<sup>er</sup> cycle
- Règlement 10 – Les études de cycles supérieurs
- Règlement 12 – Le plagiat et la fraude
- Règles relatives au Règlement 10 – Les études de cycles supérieurs

### **Coordonnatrice ou Coordonnateur à la direction d'un département**

- Critères d'embauche pour les professeures régulières et les professeurs réguliers pour la durée de la convention collective
- Critères de promotion des professeurs 2012-2016 (modifiés par le CA en mars 2017)
- Directives concernant l'embauche d'assistants d'enseignement
- Directives concernant la rémunération des étudiants
- Politique d'évaluation des enseignements
- Politique de compensation de l'encadrement et de la supervision de mémoire, de thèse ou de travaux dirigés pour les programmes d'études de cycles supérieurs
- Politique de gestion des groupes-cours de 1<sup>er</sup> cycle
- Politique de reconnaissance des unités d'éducation continue
- Politique et priorités globales relatives au régime de perfectionnement et au congé sabbatique de l'UQAT
- Politique et règles en matière de propriété intellectuelle
- Politique générale et répartition des postes de professeurs réguliers

- Politique institutionnelle pour l'habilitation à la direction et à la codirection des études de cycles supérieurs
- Politique linguistique
- Politique sur l'utilisation du fonds personnel du chercheur (FPC)
- Procédure d'élection des directeurs de département
- Procédure d'élection des directeurs de module
- Procédure de formation des comités de programmes d'études de cycles supérieurs et de nomination des responsables de programmes de cycles supérieurs
- Procédure de médiatisation des cours de l'UQAT
- Procédure relative à la définition et au rôle du délégué de cours
- Procédure relative à la formation des conseils de modules
- Procédure relative à la validation des acquis au moyen d'un examen de reconnaissance des acquis
- Procédure relative aux plans de cours
- Plan stratégique de recherche et de création 2015-2020
- Règlement 3 – Les études de 1<sup>er</sup> cycle
- Règlement 10 – Les études de cycles supérieurs
- Règlement 12 – Le plagiat et la fraude
- Règles relatives au Règlement 10 – Les études de cycles supérieurs

### **Étudiante ou étudiant**

- Directives concernant l'embauche d'assistants d'enseignement
- Directives concernant la rémunération des étudiants
- Politique d'attribution des médailles du mérite scolaire du gouverneur général
- Politique d'évaluation des enseignements
- Politique et procédure relatives à l'affichage et à la sollicitation au campus de Rouyn-Noranda
- Politique institutionnelle sur la maîtrise du français
- Procédure relative à la définition et au rôle du délégué de cours
- Procédure relative à la validation des acquis au moyen d'un examen de reconnaissance des acquis
- Procédure relative aux plans de cours
- Règlement 3 – Les études de 1<sup>er</sup> cycle
- Règlement 10 – Les études de cycles supérieurs
- Règlement 12 – Le plagiat et la fraude
- Règles relatives au Règlement 10 – Les études de cycles supérieurs